



A Chacun Son Logis
LA SOCIETE DE LOGEMENT DE COURCELLES

n° 4
AVRIL 2019

Magazine

C'est le
printemps!



Page 3

«Édito»



Page 5

«7 choses à savoir
avant d'adopter un chat»



Page 8

«Zoom sur le travail de
notre Régie Ouvrière»

A Chacun Son Logis
LA SOCIETE DE LOGEMENT DE COURCELLES

www.acsl.be



Sommaire



Edito	3
Actualités.....	4
7 choses à savoir avant d'adopter un chat.....	5
Bientôt le printemps avec l'arrivée du beau temps.....	6-7
Zoom sur le travail de notre Régie Ouvrière.....	8
Les services de proximité du CPAS de Courcelles.....	9
Annuaire.....	10
Calendrier des collectes TIBI.....	11

Comité de rédaction: Julien VERGUCHT,
Amélie GUÉRIT,
Cécile LOUIS,
Julien PAQUET,
Christine SWEERT,
le CCLP

Editeur responsable: Julien PAQUET,
Directeur-Gérant
Rue de l'Yser, 93
6183 Trazegnies

Édito



*Cher(e)s
locataires,*



Le printemps se profile à l'horizon et avec lui... les beaux jours que nous attendions tous avec impatience!

C'est aussi le retour à l'entretien des pelouses, au fleurissement de notre environnement, au bon bol d'air à prendre en toute quiétude en se promenant dans nos quartiers.

La saison printanière est plus propice aussi pour renouer des liens entre voisins et laisser place à l'entraide, à la cohésion sociale.

Ne manquez pas de pousser les portes des maisons de village où vous pourrez faire des rencontres, trouver un soutien et partager de bons moments en communauté et en toute simplicité.

Votre société «A Chacun Son Logis» travaille étroitement avec la commune, dans votre intérêt et pour apporter des réponses à vos attentes.

Dans ce cadre, mais pour de nombreux autres projets, «A Chacun Son Logis» a notamment voulu s'impliquer dans la grande action de nettoyage «BEWAP» afin de rendre vos lieux de vie et votre environnement quotidien plus propres.

La propreté est bien l'affaire de tout un chacun ☺

Cette action de sensibilisation collective a réuni le personnel d'A Chacun Son Logis et de la Commune, la Régie des Quartiers, votre CCLP et vous... chers locataires et citoyens! Tous se sont impliqués dans l'opération cité propre, qui a remporté un vif succès! Je ne peux que saluer cette action commune et votre investissement à nos côtés: le résultat est remarquable!

Nos jeunes peuvent également, et une nouvelle fois, participer au projet «Cité Solidaire», qui leur permet

de profiter d'un job d'étudiant encadré et rémunéré afin de s'inscrire concrètement dans l'embellissement de notre environnement.

Un autre sujet vous intéresse également: la suppression par BPost de ses boîtes rouges. Nous ne sommes pas restés les bras croisés et, avec la Commune, une réunion de coordination s'est tenue afin de pallier à cette décision. Mieux que les boîtes, vous pouvez bénéficier gratuitement du service «SVP Facteur» de BPost. Celui-ci permet aux personnes âgées et/ou à mobilité réduite de donner leur courrier au facteur, d'acheter quelques timbres... Il suffit de placer une affichette à votre fenêtre (disponible auprès de Cécile Louis, Référente Sociale au 071/46.63.06).



Il est temps pour moi, à présent, de vous souhaiter un beau printemps, dans l'espoir de vous voir nombreux à la fête des voisins, votre fête, qui aura lieu cette année les 19 et 26 juin aux maisons de village de Trazegnies, de Courcelles «Renard» et «Guéméné».

Christine SWEERT,
Présidente «A Chacun Son Logis»
0477/55.32.36 ou christinesweert@hotmail.com



Cité Solidaire

Depuis trois ans maintenant, A Chacun Son Logis propose l'action Cité Solidaire dans ses quartiers. Tout en procurant une première expérience via un job étudiant de deux semaines (mi-juillet), l'action vise à impliquer 5 jeunes de ses cités dans l'embellissement de leur environnement et le développement du sens de la citoyenneté et de la solidarité.

Envie de postuler? Les conditions sont les suivantes:

- Avoir entre 15 et 21 ans (au 30 juin 2019)
- Habiter dans un logement d'A Chacun Son Logis
- Être libre du 15-07-2019 au 26-07-2019.

Si tu es intéressé(e), envoie ton CV et une lettre de motivation pour le 21 juin 2019 au plus tard à A Chacun Son Logis, rue de l'Yser, 93 - 6183 Trazegnies.

Vu le nombre de places limité, les candidats seront invités à un entretien d'embauche la dernière semaine du mois de juin 2019.

Pour plus d'informations, contacter Mademoiselle Louis Cécile, Référente Social au 071/46.63.06

Semaine de l'arbre 2017

Le subside de la Région Wallonne pour la Semaine de l'Arbre 2017 a permis l'aménagement du talus qui borde les nouvelles constructions à la cité Thône.

La Régie des Quartiers de Courcelles a été un partenaire de qualité dans la réalisation du projet. En effet, c'est elle qui a réalisé toutes les plantations de cet espace. Un grand merci à elle et ses stagiaires!



Les Services sociaux du CPAS de Courcelles déménagent!

Le CPAS de Courcelles a décidé de réunir, au sein d'une même implantation, tous ses services sociaux, à savoir: le Service Social, le Service de médiation de dettes, le Service de réinsertion socioprofessionnelle et les services d'aides aux familles (aide familiale, garde à domicile et repas à domicile).

Par ailleurs, le FOREM, la MIREC et l'Agence Locale pour l'Emploi (ALE) viendront compléter l'offre de services sur ce site.

Cette nouvelle implantation se situe à la Rue Churchill, n°313, 6180 Courcelles, dans l'ancien bâtiment du Ministère des Finances, près de la gare de Courcelles-Motte (071/46.95.08).

Ce nouveau site sera ouvert et accessible au public dès ce 5 avril 2019.

Le bureau des Titres Services, quant à lui, déménagera à la Rue Baudouin 1^{er}, n°117 à Courcelles.

Les antennes sociales actuelles de Trazegnies, Souvret et Gouy-lez-Piéton seront maintenues afin de proposer des permanences sociales pour introduire diverses demandes (exemples: aide sociale, revenu d'intégration, aide pour l'introduction d'un dossier de pension ou d'allocations pour personne handicapée).

En dehors de ces permanences, la présence d'un assistant social ne sera donc plus assurée au sein de ces antennes.

Horaires des permanences sociales:	
Courcelles: Nouveau site de la Rue Churchill, 313	Le lundi de 9h à 11h Le mercredi de 9h à 11h Le vendredi de 13h30 à 15h30
Trazegnies: Place Larsimont - ancienne administration communale	Le mardi de 9h à 11h Le vendredi de 9h à 11h
Souvret: Rue Emile Vandervelde, 5 - Maison de la Laïcité	Le lundi de 13h30 à 15h30
Gouy-lez-Piéton: Place communale, 1 ancienne administration communale	Le mardi de 9h à 11h
Horaire des permanences énergie:	
Courcelles: Nouveau site de la Rue Churchill, 313	Le mardi de 13h30 à 15h30 Le vendredi de 9h à 11h

CCLP

«Le 31 janvier 2019, le nouveau CCLP a été présenté officiellement aux membres du Collège Communal. Nous avons pu nous présenter et exposer notre nouveau plan d'action. Nous sommes régulièrement en partenariat avec la Commune pour pouvoir vous proposer des activités. Prochainement, et étant donné que nous n'avons plus de local à notre disposition, nous avons le projet d'organiser des permanences dans les maisons de village. Nous programmons aussi des sondages afin que vous puissiez nous faire part de vos idées. Vous pouvez aussi nous rencontrer lors de la Fête des Voisins organisée avec les différents partenaires dont ACSL. Et si vous avez la possibilité de venir consulter notre page Facebook CCLP-ACSL, vous y lirez nos projets, les informations de la Commune et de la société ainsi que les réformes concernant les logements sociaux. Pour votre information, notre prochaine activité se déroulera, cette fois-ci, dans la cité de Trazegnies où nous organiserons une nouvelle fois un vide-dressing en octobre. D'ici là, n'hésitez pas à nous solliciter si vous avez des idées pour dynamiser nos quartiers, renforcer notre solidarité et le bien vivre ensemble. À très bientôt je l'espère».

Dorothee LEJEUNE, membre du CCLP

Désignation de l'entreprise De Martin

AVIS A TOUS LES LOCATAIRES

A Chacun Son Logis a le plaisir de vous informer que la Société **DE MARTIN** a été désignée pour

- Exécuter les entretiens de vos appareils de production d'eau chaude
- L'entretien de votre système de ventilation éventuel
- Le contrôle de vos détecteurs incendie.

Merci dès lors de lui réserver un bon accueil et de lui faciliter son travail lors de sa visite.

Régie des Quartiers

Les prochaines séances d'informations de la Régie de Quartier auront lieu:

- Le 14 mai 2019 à 9h30
- Le 3 juin 2019 à 9h30

Celles-ci auront à la Régie, rue du Pasteur Noir, 46 à 6180 Courcelles

Contact: Angélique Koninckx - 071/46.46.32



7 CHOSES À SAVOIR AVANT D'ADOPTER UN CHAT

1

Votre chat devra être enregistré

Tous les chats nés après le 1^{er} novembre 2017 doivent obligatoirement être identifiés avant l'âge de 12 semaines. Il n'est permis d'acquérir un chat, à titre gratuit ou onéreux, que s'il est bien identifié et enregistré.

Comment procéder?

Il suffit d'emmener votre chat chez le vétérinaire. Le vétérinaire lui implantera alors une puce dans le cou afin qu'il soit identifié et encodera les informations relatives à l'animal et à son responsable dans la base de données.

Il faut compter que le coût de l'identification et de l'enregistrement s'élève en moyenne à 50€.

2

Votre chat devra être stérilisé

Tous les chats nés après le 1^{er} novembre 2017 doivent obligatoirement être stérilisés avant l'âge de 6 mois.

Tous les chats nés avant cette date devaient obligatoirement être stérilisés avant le 1^{er} janvier 2019. Si votre boule de poils ne l'est toujours pas, il est temps de vous rendre chez votre vétérinaire sous peine d'amende.

Seuls les éleveurs agréés sont autorisés à ne pas faire stériliser leurs chats par dérogation.

Le vétérinaire qui procède à la stérilisation d'un chat doit délivrer une attestation reprenant la date de stérilisation ainsi que l'identification du chat et, le cas échéant, sa description.

Attention aux idées reçues!

- «Une femelle doit avoir des petits au moins une fois dans sa vie»

FAUX, avoir des petits n'est pas indispensable au bien-être de l'animal

- «La stérilisation ou la castration entraîne de nombreux désagréments pour mon chat»

FAUX, la maîtrise des hormones des chats les rend plus calmes et moins fugueurs, surtout durant la période d'activité sexuelle (du printemps à l'automne).

Le prix de la stérilisation de votre chat va dépendre de son sexe, il faut compter 60€ pour un mâle et 125€ pour une femelle.

La stérilisation permet de lutter contre la surpopulation féline. Sachez que beaucoup de chats sont euthanasiés à cause du manque de place dans les refuges et aux trop rares familles d'accueil. S'ajoute à cela la problématique des chats errants dans nos communes.

La stérilisation comporte également de nombreux avantages à la fois pour le propriétaire et son animal. Espérance de vie prolongée, meilleure santé ou encore plus grande sociabilité... C'est un nouveau départ pour une vie meilleure pour tous.

Après la stérilisation, les chats mâles sont moins agressifs, moins fugueurs et n'urinent plus partout pour délimiter leur territoire. Les femelles, quant à elles, ont moins de risques de contracter un cancer des ovaires et ne sont plus en chaleur.

3

Votre chat devra être vacciné

Même si au quotidien votre chat aura surtout besoin de croquettes, d'eau fraîche et de beaucoup d'amour, accueillir un animal chez vous implique que vous ayez les moyens de vous en occuper.

Votre chat devra être vacciné. Il faut compter 350 € pour une femelle adulte, 290 € pour un mâle adulte et 180 € pour un chaton.

Sachez que vous devrez également vous rendre chez le vétérinaire une à deux fois par an. On compte que l'entretien d'un chat revient en moyenne à 30 €/mois.

4

Un chat vit 20 ans

Si vous adoptez un chaton, vous passerez au moins quinze à vingt ans de votre vie ensemble. Il est donc important de bien le choisir et d'être certain de pouvoir lui offrir un cadre de vie idéal.

5

La venue d'un chat se prépare

Le chat est très attaché à son territoire, il faut donc respecter certaines règles. Sa litière doit, par exemple, se trouver dans un lieu calme, à distance de l'endroit où il se nourrit.

Il aura également besoin de pouvoir faire ses griffes. Il est donc conseillé de lui acheter ou de lui confectionner un arbre à chat afin d'éviter qu'il s'attaque à vos meubles en bois, à vos tapis, à votre canapé ou encore à votre papier peint.

6

N'imposez pas un nouveau chat à votre vieux matou

Si vous avez déjà un chat à la maison, il ne faut pas forcer le contact. La rencontre doit se faire le plus naturellement possible. Votre vieux matou est très attaché à son territoire et l'arrivée de ce petit jeunot pourrait le contrarier. Pour une bonne cohabitation, n'intervenez pas. Ils se répartiront plus rapidement l'espace.

7

Un chat perd ses poils

Un chat perd beaucoup ses poils. Vous en retrouverez partout: sur et sous les meubles, dans les coins, sur vos vêtements... Le rouleau adhésif devient alors votre nouveau meilleur ami.





Sécurité

BIENTÔT LE PRINTEMPS AVEC L'ARRIVÉE

QUI DIT ARRIVÉE DU BEAU TEMPS DIT BARBECUE...

Un accident est tellement vite arrivé qu'il est conseillé de respecter certaines règles et de redoubler de vigilance:

- Installez votre barbecue sur un sol stable et éloigné de toute source inflammable (arbres, feuillage, etc.);
- Soyez attentifs à la direction du vent. Il est préférable de l'installer de biais par rapport au sens du vent;
- Soyez prêts en cas d'incendie. Prévoyez toujours un seau d'eau, de sable, un tuyau d'arrosage, un extincteur ou une couverture anti-feu. Ce qui vous permettra de pouvoir réagir rapidement;
- Ne faites jamais de barbecue à l'intérieur ou dans une véranda ou tout lieu partiellement ou totalement fermé;
- Pour allumer votre barbecue, il est conseillé d'utiliser des allumettes de grande taille afin d'éviter tous risques de brûlure. Rangez les directement après utilisation;
- N'utilisez jamais d'alcool à brûler ou tout autre liquide inflammable, préférez un allume-feu. Rangez ensuite les produits toxiques hors de portée des enfants;
- N'utilisez jamais de sèche-cheveux pour tenter d'activer les braises sous peine de voir des étincelles s'envoler. Il suffit d'une petite étincelle pour mettre le feu aux feuilles mortes et broussailles.

Avec des enfants, redoublez de vigilance... Ne les laissez pas s'approcher du grill allumé et surtout, ne les laissez jamais à proximité. Ne les laissez pas non plus manipuler les outils de cuisson.

Petite scénario: (extrait de la brochure «Un logement sûr pour nos enfants» de l'Office de la Naissance et de l'Enfance qui peut être commandée sur www.one.be.



QUI DIT ARRIVÉE DU BEAU TEMPS DIT AUSSI ARRIVÉE DES MAUVAISES HERBES...

Malgré nos efforts pour les arracher, elles reviennent. Alors, comment venir à bout des mauvaises herbes?

Pour agir efficacement, il se peut que vous vous laissiez tenter par la facilité des désherbants chimiques. Avec l'herbicide, le résultat obtenu sera plus que satisfaisant, voire même radical. Grand bémol, l'usage de ce produit présente des dangers pour les habitants des lieux, les animaux domestiques ainsi que les insectes et les micro-organismes qui vivent dans le jardin. Et cela sans parler des conséquences sur votre propre santé, de la pollution de l'environnement, des effets néfastes sur le sol et des nappes souterraines.

Il existe des tas d'alternatives bio et écologiques aux produits chimiques. Le mieux est de concocter soi-même une préparation avec des ingrédients que l'on utilise au quotidien et donc bon marché. Vous entretiendrez ainsi votre jardin en faisant des économies et en préservant l'environnement. C'est par exemple le cas de l'eau de cuisson des pommes de terre ou du vinaigre blanc.

■ L'eau de cuisson des pommes de terre

Plutôt que de jeter l'eau de cuisson de vos pommes de terre, pâtes ou riz, récupérez-la. Elle a des propriétés de désherbant naturel. Elle contient effectivement de l'amidon qui est néfaste pour les mauvaises herbes.

Laissez- donc refroidir votre eau après cuisson et versez-la dans une bouteille. Quand vous voudrez vous débarrasser de mauvaises herbes, arrosez-les avec.

■ Le vinaigre blanc

Très utilisé comme nettoyant naturel, le vinaigre blanc s'avère être très efficace contre les mauvaises herbes particulièrement les plus résistantes et récalcitrantes.

Toutefois, du fait de sa grande acidité, le vinaigre peut influencer la fertilité du sol. C'est pourquoi il faut le diluer dans de l'eau salée.

RECETTE MAISON DU DÉSHÉRBANT 100% NATUREL ET EFFICACE

- 5 litres d'eau;
- 1 kg de sel iodé;
- 200 ml de vinaigre blanc.

Arrosez de ce mélange les mauvaises herbes, laissez agir et lorsque la végétation commencera à jaunir et à faner, il vous suffira de l'arracher.

Sécurité



DU BEAU TEMPS

Scénario catastrophe

- Max est dans son relax, posé aux pieds du barbecue ; il reçoit des éclaboussures de graisses de cuisson.
- Tom sent les bonnes odeurs et veut voir ce qui cuit ; il s'accroche aux pieds du barbecue pour se redresser ; le barbecue bascule ; Tom est brûlé par le charbon rougeoyant.
- Julie court autour du barbecue pendant que papa ravive la braise ; une grande flamme lèche le bras de Julie.

Quelques précautions

- Ne pas laisser l'enfant s'approcher du barbecue et surtout, ne jamais le laisser à proximité du barbecue allumé.
- Choisir un endroit où le barbecue est bien stable.
- Prévoir à proximité du grill un seau d'eau ou de sable, un extincteur ou une couverture anti-feu.
- Pour allumer le feu, choisir un allume-feu ; ne pas utiliser l'alcool à brûler ou tout autre produit inflammable.
- Mettre les produits toxiques (exemple : les briquettes) hors de portée de l'enfant.
- Ranger les allumettes directement après utilisation.
- En cas de brûlure, la première chose à faire est de placer le membre brûlé sous l'eau froide pendant au moins 20 minutes.

Et toujours expliquer à l'enfant le sens des interdictions, afin qu'il comprenne bien la nature du danger et devienne plus autonome.

EN CAS DE BRÛLURE, AYEZ LES BONS RÉFLEXES!

1. Comme pour tout accident, les premières secondes doivent être allouées au contrôle des **fonctions respiratoires, hémodynamiques** (la brûlure provoque une forte déshydratation), voire **neurologiques**.
2. Si la brûlure est superficielle et peu étendue, il convient d'enlever les vêtements immédiatement. Par contre, si la brûlure est étendue, n'enlevez pas les vêtements: cela risque d'arracher la peau.
3. Refroidissez ensuite la brûlure en respectant la règle des 3x20. **Il est recommandé de placer la plaie 20 minutes sous une eau à 20°C et à 20 centimètres du robinet.** Le débit ne doit pas être élevé. Ce geste permet de maintenir la peau dans un état d'hydratation correct, d'atténuer les douleurs et la profondeur de la brûlure. Si la plaie est très douloureuse, il est possible de dépasser les 20 minutes. Par contre, en cas de sensation de froid ou d'hypothermie, le refroidissement doit être stoppé.
4. Protégez la brûlure des chocs thermiques. Le refroidissement de la plaie peut entraîner une hypothermie, surtout chez l'enfant. Utiliser des draps propres est essentiel: une brûlure est une porte d'entrée aux agents infectieux. Dans l'idéal, utilisez une couverture de survie.
5. En cas de brûlure grave et/ou étendue, appelez le 112! Il est nécessaire qu'un diagnostic médical soit donné. Dans l'attente des secours, ne donnez rien à boire ou à manger à la personne brûlée.

ENTRETIEN DES VANNES ET ROBINETS D'ARRÊT

Les robinets d'arrêt permettent de stopper l'arrivée d'eau sur un appareil sanitaire comme le WC, la baignoire, l'évier ou tout appareil électroménager de lavage. Ceci pour éviter, en cas de fuite, des inondations lourdes de conséquences, des dégâts des eaux, des risques de dégâts pour le voisinage et en finalité l'augmentation substantielle de votre facture d'eau.

Comme stipulé dans notre règlement d'ordre intérieur, vous n'êtes pas sans savoir que l'entretien des robinets d'arrêt incombe aux locataires⁽¹⁾.

Cette partie de la plomberie est très peu utilisée et à force de ne pas les manipuler, les vannes d'arrêt finissent pas se bloquer.

La solution pour que les robinets d'arrêt ne se grippent pas est toute simple... Il suffit de les manipuler!!!

Prenez la précaution, au moins 3 fois par an, de les ouvrir et puis de les fermer complètement. Cette action qui prend très peu de temps aura pour effet d'éviter l'accumulation de calcaire qui, à terme conduit au blocage de vos robinets ou de vos vannes d'arrêts.

Votre robinet d'arrêt est bloqué! Que faire?

Si par malheur, l'un de vos robinets d'arrêt reste grippé et que vous ne réussissez pas à le débloquer, n'insistez pas! Vous pourriez ajouter encore plus de dommages à votre tuyauterie voire provoquer une inondation. Ce problème est souvent dû au calcaire et à l'oxydation. Demandez plutôt l'intervention d'un professionnel ou celle du Service Technique d'A Chacun Son Logis afin de disposer à nouveau d'un robinet d'arrêt en parfait état de fonctionnement. Attention, ce travail étant à charge du locataire, les interventions seront payantes.



⁽¹⁾ Titre I. Article 5. 2. Conformément à l'article 1754 du Code civil, toutes les réparations et dépenses d'entretien dites locatives sont à charge du locataire (cfr guide pratique).



À votre service

ZOOM SUR LE TRAVAIL DE NOTRE RÉGIE OUVRIÈRE

Pourquoi des logements vides au sein de votre quartier?

C'est une question qui nous revient souvent. Certains logements de notre patrimoine sont effectivement «vides».

Lorsqu'un logement est récupéré après occupation, ce dernier subit une rénovation avant de pouvoir accueillir ses nouveaux occupants. En effet, nous ne pouvons relouer un logement en mauvais état, ce dernier doit au minimum respecter les critères de salubrité. Cependant, certains de nos logements, après avoir été loués pendant de très nombreuses années, ne répondent plus à ces critères de base, ni aux nouveaux standards de location. Les installations électriques, sanitaires et de gaz sont inspectées minutieusement, et au besoin, renouvelées dans leur intégralité, avant chaque nouvelle location. Les installations de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire sont entretenues durant chaque remise en état.

La durée d'une rénovation dépend donc de l'état dans lequel le logement a été récupéré. Pensez-y lors de votre départ ou déménagement. Si vous avez géré votre logement en bon père de famille, il pourra plus rapidement être remis en location et permettre à une autre famille de s'y épanouir.

C'est à ce moment que notre régie ouvrière intervient!

Le travail à fournir est évalué par les responsables de la régie ouvrière et du service technique qui coordonnent ensuite les travaux.

Nos ouvriers qualifiés, riches de leur expérience et de leur connaissance du patrimoine immobilier d'A Chacun Son Logis, interviennent ensuite à tour de rôle dans ces logements à rénover, par corps de métier. La durée de cette rénovation dépend du travail à fournir et surtout des modifications qui sont à effectuer.

Vous pouvez constater le travail soigné et efficace de notre régie sur ces photos avant/après



AVANT



APRÈS



AVANT



APRÈS



AVANT



APRÈS



AVANT



APRÈS



AVANT



APRÈS

CPAS



LES SERVICES DE PROXIMITÉ DU CPAS DE COURCELLES



I.D.E.S.S.

Les services de taxi social, buanderie sociale et brico-dépannage sont agréés comme I.D.E.S.S. (Initiative de Développement de l'Emploi dans le secteur des Services de proximité à finalité Sociale).

Ils s'adressent principalement aux personnes fragilisées/précarisées habitant notre entité et qui ne disposent pas de **moyens de transport à leur disposition, éprouvent des difficultés à laver ou à repasser leur linge ou souhaitent effectuer de petits aménagements ou réparations qui ne nécessitent pas l'intervention d'une main-d'œuvre qualifiée.**

TARIFS:

Taxi social

Trajet dans l'entité: 2,6€/trajet/personne.

Trajet hors entité: 0,36€/km/personne: tout km entamé est facturé

5€/heure d'attente (facturé par quart d'heure)

La priorité est donnée aux rendez-vous médicaux.

Brico-dépannage: Les P'tits boulots

Le tarif est fixé en fonction de vos revenus (de 7,5€ à 12,34€/heure).

Buanderie Sociale: La Lavandière

Le prix est fixé en fonction de vos revenus (à partir de 14€ par machine de 7 kg).

Nous assurons la prise du linge à votre domicile, la lessive et le repassage, et la remise du linge à votre domicile.

Nous pouvons effectuer l'entretien des grands textiles (tentures, rideaux, couettes, ...).

Contact: Les services se situent au Clos de la Jonquière, 19 à 6180 Courcelles

Brico-dépannage et buanderie sociale:
071/28.02.55.

Taxi social: 071/28.02.54

SERVICE D'AIDE AUX FAMILLES

Aide familiale:

L'aide familiale contribue au maintien à domicile de toute personne de l'entité en difficulté en veillant à son bien-être et en lui assurant une qualité de vie.

Elle effectue notamment: l'entretien courant de l'habitation, les petites lessives, le repassage ou raccommodage du linge, les petites courses dans l'entité, diverses démarches administratives, la confection des repas, un accompagnement dans le cadre des soins palliatifs, un soutien des familles dans leur rôle éducatif.

Le tarif est fixé par la Région Wallonne en fonction des revenus et de la situation familiale avec un montant plafonné (7,41€/h après déduction de la Région Wallonne).

Contact:

071/46.64.15 (si vous habitez Courcelles)

071/46.64.16 (si vous habitez Trazegnies-Gouy)

071/46.64.17 (si vous habitez Souvret)

Garde à domicile:

Elle a pour mission d'**accompagner** le bénéficiaire qui a besoin de la **présence continue** d'une personne. Elle vise principalement à assu-

rer, en **complémentarité** avec l'entourage du bénéficiaire et/ou d'autres intervenants une **présence active de longue durée** et à optimiser le **bien-être** mental, physique et social du bénéficiaire.

Le tarif est fixé en fonction des revenus et de la situation familiale avec un montant plafonné.

Contact:

071/46.64.17 (si vous habitez Souvret)

Repas à domicile:

Les repas sont réalisés par la cuisine du Centre Spartacus Huart. Ils sont composés d'une entrée ou d'un potage, d'un plat, d'un dessert et d'une boisson. Les repas (à réchauffer) sont livrés 7 jours sur 7. Dans la confection des repas, il est tenu compte des régimes et quotidiennement, le bénéficiaire a le choix entre deux menus.

Le prix est fixé en fonction des revenus et de la situation familiale avec un montant plafonné (7€/repas).

Contact:

071/46.64.15 (si vous habitez Courcelles)

071/46.64.16 (si vous habitez Trazegnies-Gouy)

071/46.64.17 (si vous habitez Souvret)

TITRES SERVICES

Aides-ménagères titres services

Service d'aides-ménagères agréé par l'Etat fédéral:

- Nettoyage du domicile y compris les vitres, etc
- Lessive et repassage
- Petits travaux de couture

Tarif: 1 Titre Service / heure prestée (= 8,10€ après déduction fiscale)

Contact:

071/46.64.18 ou 071/46.64.19

Centrale de repassage Titres Services

Celle-ci est installée à la Rue Baudouin 1^{er}, n°68 à Courcelles

Tarif: 1 Titre Service/heure (= 8,10€ après déduction fiscale)

Contact:

071/46.64.18 ou 071/46.64.19



Annuaire

En cas de besoin ou de demande de renseignements, voici une liste de services qui peuvent vous être utiles :

Commune de Courcelles

Rue Jean Jaurès, 2 – 6180 COURCELLES
071/46.68.00

→ bureaux ouverts du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et de 13h à 16h

CPAS de Courcelles

Rue Baudouin 1^{er}, 119 – 6180 COURCELLES
071/46.95.01

→ bureaux ouverts de 8h à 12h et de 12h45 à 16h30

A.M.O Pavillon J

(Service d'aide à la jeunesse)

0476/94.77.26

ou se rendre Cité Renard, 161 – 6180 COURCELLES

Régie de Quartier

Rue Pasteur Noir, 46 – 6180 COURCELLES
071/46.46.32

Comité Consultatif des Locataires et Propriétaires (CCLP)

0491/39.93.52

Maison de village de Trazegnies

Avenue de Prague, 31 – 6183 TRAZEGNIES
071/46.63.62 et 071/46.69.12

Maison de village de Courcelles

Cité Renard, 159 – 6180 COURCELLES
0489/54.18.78

Zone de Police des Trieux

101 (appel urgent)
ou 071/54.99.40 (appel non urgent)

Ambulance

100

Pompiers

112

Pharmacie de garde

0900/10.500

Propreté



tibi

COLLECTES HEBDOMADAIRES DE DÉCHETS RÉSIDUELS

(sacs de max. 15 kg ou conteneurs gris, selon la commune)

ET COLLECTES DE DÉCHETS ORGANIQUES

(conteneurs verts, selon la commune)

REPORTS DE COLLECTES UNIQUEMENT DE SACS BLANCS TIBI ET DES CONTENEURS À PUCE GRIS ET VERT EN RAISON D'UN JOUR FÉRIÉ

Courcelles		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	JOURS FÉRIÉS	DATES	REMPLACEMENT
Type de collecte		Courcelles 1 Courcelles Souvret	Courcelles 2 Courcelles Trazegnies	Courcelles 3 Courcelles, Gouy-lez-Piéton Trazegnies	Courcelles 4 Courcelles		Pâques	Lundi 22 avril 2019	Samedi 20 avril 2019
							Fête du travail	Mercredi 1 ^{er} mai 2019	Samedi 4 mai 2019
							Ascension	Jeudi 30 mai 2019	Samedi 1 ^{er} juin 2019
							Pentecôte	Lundi 10 juin 2019	Samedi 8 juin 2019
							Assomption	Jeudi 15 août 2019	Samedi 17 août 2019

DATES DES COLLECTES SÉLECTIVES EN PORTE-À-PORTE



	AVRIL		MAI		JUN		JUILLET		AOUT	
	V/P	PMC	V/P	PMC	V/P	PMC	V/P	PMC	V/P	PMC
COURCELLES 1	15	1-15	20	6-20	17	3-17	15	1-15	19	5-19
COURCELLES 2	16	2-16	21	7-21	18	4-18	16	2-16	20	6-20
COURCELLES 3	17	3-17	22	8-22	19	5-19	17	3-17	21	7-21
COURCELLES 4	18	4-18	16	2-16	20	6-20	18	4-18	22	1-22

CONSULTEZ LE SITE WEB!
Plein d'infos sur www.tibi.be



Les recyparcs

RECYPARC de Courcelles
Rue de Binche

HEURES D'OUVERTURE

Du mardi au vendredi de 10h15 à 18h00.
Le samedi de 9h15 à 17h30.

Les recyparcs sont fermés les lundis et les jours fériés (01/05, jeudi de l'Ascension, 21/07, 15/08, 01/11, 11/11, 01/12 et 25/12)

Pas de transport ?

N'hésitez pas à faire appel au taxi-déchets de Tibi, un service d'enlèvement de déchets à domicile payant. Infos : 0800/ 94 234

www.tibi.be



A Chacun Son Logis
LA SOCIÉTÉ DE LOGEMENT DE COURCELLES



Contacts



ADRESSE POSTALE: rue de l'Yser, 93 à 6183 Trazegnies



SITE INTERNET: www.acsl.be



POUR NOUS CONTACTER PAR EMAIL: info@acsl.be



POUR NOUS CONTACTER PAR TÉLÉPHONE:

- Le numéro général est le **071/45.26.24**
- Pour toutes demandes d'interventions techniques en dépannage et en urgence

Service technique
071/46.63.00

> Du lundi au vendredi: de 9h00 à 11h30

- Pour toutes demandes relatives à votre loyer, à votre dossier de candidature, à votre situation financière et également à une demande de transfert:

Service Locatif et Social

> Soit par téléphone > du lundi au vendredi: de 13h00 à 16h00

071/45.26.24

> Soit aux permanences du lundi au vendredi: de 8h30 à 11h30



EN CAS DE RÉCLAMATION, la Présidente, M^{me} Christine SWEERT est disponible sur rendez-vous au **0477/55.32.36** ou par courriel: christinesweert@hotmail.com

NOS BUREAUX SERONT FERMÉS:

En avril:
lundi 22

En mai:
mercredi 1^{er}, jeudi 30
et vendredi 31

En juin:
lundi 10

En août:
jeudi 15 et
vendredi 16